

PROCES VERBAL

Bureau du 1^{er} juin 2015

Membres			
Didier	BARACHET	Ardentes	
Jacky	DEVOLF	Arthon	Présent
Michelle	YVERNAULT-TROTIGNON	Buzançais	Présente
Gil	AVEROUS	Châteauroux	Excusé
Philippe	YVON	Chézelles	Présent
Rodhène	POPINEAU-FRANQUET	Coings	Présente
Luc	DELLA-VALLE	Déols	Présent
Jean	PINIER	Etrechet	Présent
Jacques	BREUILLAUD	Jeu-les-Bois	Excusé
Jean-Claude	BALLON	Mâron	Excusé
Jean-Pierre	LEMIERE	Montierchaume	Présent
Patrice	BOIRON	Neuillay les Bois	Présent
Marie Solange	HERMEN	Niherne	Excusée
Christophe	VANDAELE	Vendœuvres	Présent
Bernard	GONTIER	Villedieu-sur-Indre	Présent
Michel	BLONDEAU	Conseil Général	Excusé

Invités (ées) Présents (es)			
Anne ROGEON, Pays		Directrice	
Jérémy DESTOUCHES		Chargé de mission SCoT	

La séance est ouverte par le Président Monsieur Luc DELLA -VALLE à 17 heures 30.

Point n°1 : Validation du choix de la commission pour le prestataire chargé de l'EIE et de l'EE

Monsieur DELLA-VALLE rappelle que ce marché a été lancé pour la réactualisation de l'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale du SCoT.

Huit cabinets ont présenté une offre ; ils ont été notés sur 100 point : 40 point pour la valeur technique, 20 points pour le délai d'exécution et 40 points pour le prix.

Le Président présente les atouts et les faiblesses des 8 candidatures. A la suite de la notation c'est le cabinet IEA (Institut d'écologie appliquée), basé à Saint Jean de Braye, qui a reçu la meilleure note de 91,3/100.

Monsieur BOIRON connaît bien ce cabinet et confirme sa bonne réputation.

Les membres du bureau, à l'unanimité, valident le choix de ce cabinet.

Point n°2 : Questions diverses

- Recours du Pays à la CNAC concernant l'extension du magasin Leclerc à Saint Maur :

Monsieur DELLA-VALLE informe que le recours n'a pas été recevable par la CNAC. La loi a été modifiée au 1^{er} janvier 2015 et oblige à informer le demandeur du recours déposé. Dans la méconnaissance de cette modification le Pays n'a pas informé expressément le magasin Leclerc et donc son recours n'a pas été retenu. Celui déposé par le magasin Carrefour a été recevable.

- Monsieur DELLA-VALLE rappelle que le bilan à mi-parcours du contrat régional va être présenté à la 7^{ème} commission du Conseil Régional le 25 juin prochain. Il sera accompagné de M. AVEROUS, M. VANDAELE et M. ROBIN.

- L'audition pour défendre la candidature LEADER aura lieu le 2 juillet également au Conseil Régional. Le Président sera accompagné de M. VANDAELE.

La prochaine réunion du bureau aura lieu le 3 juillet à 16h30, à Montierchaume salle du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.